

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XV. Comment les Loix Civiles corrigent quelquefois les fausses
Religions. Chapitre XVI. Comment les Loix de la Religion corrigent les
inconveniens de la Constitution Politique.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

CHAPITRE XV.

Comment les Loix Civiles corrigent quelquefois les fausses Religions.

LE respect pour les choses anciennes, la simplicité ou la superstition, ont quelquefois établi des Mystères ou des Cérémonies qui pourroient choquer la pudeur; & de cela les exemples n'ont pas été rares dans le Monde. *Aristote* (a) dit que dans ce cas la Loi permet que les Pères de famille aillent au Temple célébrer ces Mystères pour leurs Femmes & pour leurs enfans: Loi Civile admirable qui conserve les Mœurs contre la Religion!

Auguste (b) défendit aux Jeunes-gens de l'un & de l'autre sexe d'assister à aucune Cérémonie nocturne, s'ils n'étoient accompagnés d'un parent plus âgé; & lorsqu'il rétablit les Fêtes (c) Lupercales, il ne voulut pas que les Jeunes-gens courussent nus.

LIVRE
VINGT-
QUATRIÈME.

Chap. XV.
Et XVI.

(a) *Politis*
Liv. 7.
chap. 17.

(b) *Suetone*
in *Auguste*
chap. 31.

(c) *Ibid.*

CHAPITRE XVI.

Comment les Loix de la Religion corrigent les inconvéniens de la Constitution Politique.

D'Un autre côté la Religion peut soutenir l'Etat Politique, lorsque les Loix se trouvent dans l'impuissance.

Ainsi lorsque l'Etat est souvent agité par des Guerres Civiles, la Religion fera beaucoup si elle établit que quelque partie de cet Etat reste toujours en paix. Chez les Grecs, les Eléens comme Prêtres d'Apollon jouissoient d'une paix éternelle. Au Japon (d) on laisse toujours en paix la Ville de Méaco, qui est une Ville sainte; la Religion maintient ce régleme; & cet Empire qui semble être seul sur la Terre, qui n'a & qui ne veut avoir aucune ressource de la part des Etrangers, a toujours dans son sein un Commerce que la Guerre ne ruine pas.

Dans les Etats où les Guerres ne se font pas par une délibération commune, & où les Loix ne se sont laissé aucun moyen de les terminer ou de les prévenir; la Religion établit des tems de Paix ou de Trêves, pour que le Peuple puisse faire les choses sans lesquelles l'Etat ne pourroit subsister, comme les semailles & les travaux pareils.

Chaque année pendant quatre mois toute hostilité cessoit entre les Tribus (e) Arabes; le moindre trouble eût été une impiété. Quand chaque Seigneur faisoit en France la Guerre ou la Paix, la Religion donna des Trêves qui devoient avoir lieu dans de certaines saisons.

(d) *Recueil*
des Voyages
qui ont servi
à l'Etablissement
de la
Compagnie
des Indes,
Tom. 4.
part. 1.
p. 127.

(e) *Voy.*
Prédans
Vie de
Mahomet
pag. 64.

